

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Plan de

ZONAGE 1.2

Risques naturels et technologiques

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal n°37/2016
en date du 17 mai 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
Claude MALIA, Maire de FROGES

Echelle : 1/4 500ème

Légende

Zonage

Zones urbaines

Ua : Zone urbaine relative aux noyaux anciens à vocation mixte habitat/commerce/équipement

Ub : Zone urbaine à vocation résidentielle en voie de densification

Ubc : Zone urbaine résidentielle accueillant des constructions de grande hauteur

Uc : Zone urbaine à vocation résidentielle, intégrée dans la pente

Ue : Zone à vocation économique

Ui : Zone à vocation industrielle

Ul : Zone urbaine de loisirs

Un : Zone relative à l'emprise de la voie ferrée

Zones à urbaniser

2AU : Secteur de future urbanisation (soumise à modification du PLU)

2AUe : Secteur de future urbanisation économique (soumise à modification du PLU)

A : Zone agricoleAp : Zone agricole protégéeN : Zone naturelleNp : Zone naturelle protégéeSecteurs de prélocalisation d'équipements publics au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanismeEmplacement réservéPatrimoine bâti identifié au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanismePatrimoine boisé identifié au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanismeSecteurs inconstructibles au titre de l'article R123-11 b) du code de l'urbanismeSecteurs constructibles sous conditions spéciales au titre de l'article R123-11 b) du code de l'urbanismeSecteurs constructibles sous conditions spéciales au titre de l'article R123-11 b) du code de l'urbanismeCanalisation de transport d'hydrocarbures (STHR)Secteurs constructibles sous conditions spéciales au titre de l'article R123-11 b) du code de l'urbanismeCanalisations de GAZLimite de la communeLimites des parcellesBâtimentsCours d'eauCimetière

Bilan des emplacements réservés			
Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Amenagement et sécurisation d'espace public	Commune	153

